



**ATELIER THEMATIQUE N°2 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME**  
**« Améliorer la préparation et la gestion de crise**  
**et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés »**

*Compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015 à Cognac  
(Local Commun Résidentiel – Maison de quartier)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporama de présentation : téléchargeable sur [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

Dans l'onglet « Nos domaines d'intervention », cliquer sur « La Directive Inondation »

Ouvrir l'onglet « Espace Pro » puis cliquer sur « Comité de pilotage de la SLGRI »

Identifiant : DI\_SCA\_copil

Mot de passe : PilSLGRI\*SCA

---

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 18).

Mme BACLE (SIDPC Charente), co-animateuse de l'atelier, décrit l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile- ORSEC (diapositives n°19 à 26).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°27 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrise ci-dessous.

### **Prévision, surveillance, alerte**

Une demande est formulée afin que les collectivités gestionnaires du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées) puissent être destinataires des alertes « vigicrue ». Une vérification de la liste de diffusion et une mise à jour éventuelle devra être effectuée.

Dans le cadre du déploiement de l'outil « viginond », des cartes de prévision des enveloppes inondables viennent d'être établies par le Service de Prévision des Crues sur les communes du TRI. Un jeu de 5 cartes (5 hauteurs d'eau, à pas de 50 cm) a été produit pour chaque station de prévision. 4 stations sont concernées : Angoulême, Jarnac, Cognac et Chérac. Il serait important de prévoir à terme la transmission de ces informations en dehors des seuls services de l'Etat : à destination des communes dans le cadre de l'organisation de leur PCS par exemple et éventuellement aux conseils de quartier, relais intéressants pour la diffusion de l'information. Actuellement « viginond » est une base de données centralisée gérée par le SCHAPI mais qui devrait à terme intégrer la plateforme « Géorisques » accessible à tous.

Des questions sont soulevées quant à la portée réglementaire des cartes de la Directive Inondation et notamment celle de l'enveloppe de la crue millénaire. Les services de l'Etat indiquent qu'aujourd'hui le seul document réglementaire opposable est le PPRI et qu'il reste calé sur un aléa centennal. L'enveloppe millénaire est toutefois une source de connaissance dont le Ministère recommande l'usage par rapport à la notion de gestion de crise, en veillant à ce que les futurs ERP, centres de secours, ICPE... ne soient pas implantés dans cette zone d'aléa (utilisation du R111-2 du Code de l'Urbanisme pour instruire au cas par cas sur la base de cet élément de connaissance).

Il est précisé qu'une part importante de l'usage cartographique dans les dispositifs de gestion de crise relève de la mission Référent Départemental Inondation (RDI) : traitement des cartes de zones inondées potentielle, diffusion des recommandations d'usage des cartes de la Directive Inondation, mise à jour des cartes des PPRI en fonction des nouvelles connaissances (MNT, aléa de référence...).

**Organisation de la gestion de crise** (ou plutôt de la gestion de l'évènement car les crues de la Charente sont lentes et peuvent donc être anticipées)

#### Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) n'a pas une vocation d'organisation des secours mais bien d'organisation de la sauvegarde (soutien aux populations), cette dernière n'étant pas du ressort du SDIS. Par contre, le soutien psychologique ne constitue pas un volet du PCS : l'urgence médico-psychologique est gérée au niveau du dispositif départemental ORSEC.

Les PCS sont finalisés pour la majorité des communes du TRI. Seules deux d'entre elles sont encore en cours d'élaboration du document avec un objectif de finalisation à très court terme. Les SIDPC vérifient les PCS en contrôlant la complétude des éléments nécessaires et l'organigramme (répartition des rôles). Sur ce territoire, l'enjeu relève donc plutôt de la mise à jour régulière des PCS et de l'organisation d'exercices de sécurité civile. A noter qu'un exercice départemental « inondation » est prévu en Charente dès lors que la mise à jour du plan inondation sera finalisée. Cette mise à jour intègre notamment les cartes de prévision des zones inondées issues de l'outil « viginond ». Il est reprécisé par ailleurs que les communes couvertes par un PPRI ont une obligation d'information de leur population au moins une fois tous les deux ans. La mise à jour du PCS peut constituer une occasion de réunion publique.

Le sujet de l'adéquation des PCS avec l'hypothèse de la crue millénaire est soulevé, s'appuyant notamment sur l'éventualité de Postes de Commandements Communaux accueillis dans des bâtiments situés dans l'enveloppe de cette crue millénaire. Il est toutefois convenu que le PCS a vocation à gérer tous types d'évènement (mulitrisque), pour des occurrences très variées (fréquentes à rares) et qu'il n'est donc pas pertinent de remettre en question l'organisation actuelle des PCS en se fondant sur la contrainte de la crue millénaire. Il conviendrait plutôt de considérer une organisation du PCS basée sur une gestion générale des risques et de prévoir une fiche particulière traitant d'une organisation spécifique dans le cas exceptionnel de la crue millénaire.

Une attention particulière est requise sur la prise en compte de la vulnérabilité des réseaux dans le cadre de l'élaboration des PCS car l'organisation de la sauvegarde est fortement dépendante des réseaux. Les gestionnaires de réseau disposent déjà de leurs propres plans de prévoyance et d'anticipation. Ces plans prennent en compte l'enveloppe des zones inondables mais pas systématiquement les contraintes de hauteur d'eau. Pour ce qui concerne l'aménagement des infrastructures, l'exemple cité sur les réseaux électriques indique que les nouveaux réseaux sont conçus en considérant l'aléa inondation du PPRI. Il est rappelé toutefois que les réseaux déjà existants ne sont eux réadaptés qu'à l'occasion de programmes de rénovation. Le PPRI révisé de l'agglomération d'Angoulême installe des réflexions sur l'implantation des compteurs et des ouvrages électriques en fonction des niveaux d'inondation.

Les compagnies et les infrastructures militaires, les services de certaines entreprises privées, ont apporté une coopération très précieuse en terme de gestion de crise collective lors de l'évènement de 1982, notamment à Cognac. Il est toutefois précisé, que le soutien militaire est organisé par le Délégué Départemental Militaire placé auprès du Préfet et que ce n'est donc pas le PCS qui peut organiser ce soutien.

Il apparaît essentiel d'engager une perspective du PCS au-delà du seul maillon communal. Une vision intercommunale est recommandée, notamment en terme de recensement et de mobilisation des moyens humains et matériels disponibles.

Concernant le sujet des réserves communales de sécurité civile mobilisables dans le cadre des PCS, il est précisé qu'aucun PCS sur le territoire du TRI ne les prévoit à ce jour. Une réflexion de réserves de sécurité civile à l'échelon intercommunal pourrait rencontrer plus d'adhésion. Il est rappelé par ailleurs l'importance du rôle des conseils de quartier, portes d'entrée éventuelles pour ces réserves.

#### Plans d'organisation individuels

Les acteurs présents soulignent l'importance de promouvoir les plans d'actions individuels de type PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sûreté pour les établissements scolaires), PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté pour les particuliers) ou PCA (Plans de Continuité d'Activité pour les entreprises et les administrations).

Les établissements scolaires ont des obligations d'élaboration de PPMS et d'exercices annuels. Une circulaire récente a remis en avant cet impératif, dans le contexte de la menace terroriste, partant du constat d'un taux insuffisant de réalisation de PPMS.

Au niveau des entreprises, des Plans d'Organisation Interne (POI) existent pour les établissements classés SEVESO mais plutôt en lien avec la dangerosité de l'activité et n'intégrant donc pas nécessairement le risque d'inondation. Il est rappelé que les services publics doivent définir une continuité d'activité même en fonctionnement en mode dégradé. Les PCA aujourd'hui établis dans l'administration relèvent surtout du risque de manque d'effectif (risque de pandémie) et non du risque d'inondation.

Les stations d'épuration disposent de plans de crise. Il faudrait vérifier si la thématique inondation est bien intégrée.

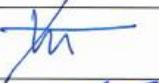
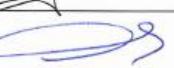
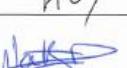
#### **Gestion post-crise**

Les compagnies d'assurance envoient généralement des permanents sur site après un évènement pour apporter leur soutien au montage des dossiers de déclaration de sinistre. Mais il apparaît néanmoins important de faire de l'information anticipée auprès du grand public sur le champ assurantiel et le dispositif CAT NAT. La diffusion de l'information lors des conseils de quartier peut être une option possible.

Les démarches de retour d'expérience relèvent en partie de la mission du RDI mais il est nécessaire que les collectivités s'emparent du sujet car elles sont au cœur de l'évènement et sur le terrain. Une fiche spécifique pourrait être prévue dans le PCS pour formaliser l'organisation de ce retour d'expérience.

En post-crise, se pose également le problème environnemental lié aux pollutions véhiculées par les eaux. Des précautions particulières doivent être prises pour faciliter le retour à la normale. Des dispositions spécifiques peuvent être consignées dans le PCS.

**Liste d'émargement**

| PRENOM NOM                | ORGANISME                              | ADRESSE MAIL                                | EMARGEMENT  |
|---------------------------|--|---|---|
| fabrice prysud            | ddt Charente                           | fabrice.prysud@charente.gouv.fr             |    |
| Françoise NICOL-SCHIFFAUX | Charente eau                           |   |    |
| Jérôme MOUSSEAU           | Chambre agriculture 17                 |   |    |
| Nicole FRUCHET            | ddtm - charente maritime               |   |    |
| Jean-Michel FAURE         | DDT 17 - UARDD                         | jean-michel.faure@charente-maritime.gouv.fr |    |
| Pierre Fontaine           | Douzième Charente                      | pierre.fontaine.14@grand.fr                 |    |
| Céleste yann              | SDIS 17                                | yann.celeste@sdis-17.fr                     |   |
| Dominique ROGER-CHATREAU  | ERDF                                   | dominique.roger-chatreau@erdf.fr            |    |
| Sylvie Bouvry             | DDT 16                                 | Sylvie.Bouvry@charente.gouv.fr              |   |
| Mamina MALEYRE            | DDT 16                                 | mamina.maleyre@charente.gouv.fr             |  |
| Nicole AMBARD             | ch Aqui 17                             |   |  |
| Nelly Louillier           | Conseil de<br>département de ch.       | nelly.louillier@charente.fr                 |  |
| Bernard Duteau            | cn. St Laurent de Cognac               | bernard.duteau@free.fr                      |  |
| willy BARRAUD             | SIDPC 16                               | willy.barraud@charente.gouv.fr              |  |
| Thérèse BACQUE            | Préfecture 16 / SIDPC                  | therese.bacque@charente.gouv.fr             |  |
| Thierry Poinot            | MARTELL                                | thierry.poinot@pernod-ricard.com            |  |
| TORMIER. J. Pierie        | Chambre d'A 16                         | latabacolet@wanadoo.fr                      |  |
| fany NATTIER              | Ville de Saintes                       | f.nattier@ville-saintes.fr                  |  |
| Yannick Yannot            | SIDS 16                                | gouvernement.yannick.yannot@charente.fr     |  |
| SEDLACEK Patrick          | 1 <sup>er</sup> adj't Vallée<br>Cognac | patrick.sedlacek@ville-cognac.fr            |  |
| GUINDET Claude            | Flâneur Cognac<br>CLE SAGE             | claude.guindet@ville-cognac.fr              |  |
| LENESSE Stéphane          | EPTB Charente                          |   |  |